



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

matières premières

Question écrite n° 1500

Texte de la question

Mme Véronique Besse appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la hausse du prix des matières premières agricoles. Le prix des céréales dans l'ouest a augmenté en un an de 40 %, et de 12 % en un mois, pour atteindre 175 euros/t en nouvelle récolte. La poudre de lait « 0 % » destinée à l'alimentation des veaux a, elle, augmenté en un an de 75 %. Pour une région à dominante animale, les prix actuels des céréales pénalisent fortement la rentabilité des entreprises de l'alimentation animale et, plus largement, des producteurs de viandes et de lait. Soit la distribution n'accepte pas d'intégrer les hausses de coûts de production de l'ensemble des produits alimentaires et agroalimentaires et des pans entiers de l'économie agricole régionale seront menacés de disparition. Soit l'ensemble de la filière prend ses responsabilités. Une « chaîne de valeur » pourrait se mettre en place au bénéfice de chacun, en garantissant une qualité correctement rémunérée pour les productions des agriculteurs. En conséquence, elle lui demande de lui faire connaître sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

L'évolution du prix des matières premières agricoles, et en particulier celui des céréales, fait l'objet d'une attention particulière. Depuis 2005, le prix du blé a crû de 162 %, celui du maïs de 177 %. Cette évolution est à la fois structurelle (hausse de la demande mondiale en céréales pour l'alimentation humaine, notamment) et conjoncturelle (sécheresse en Australie et faible récolte en Europe en 2006). Cette hausse ne s'est pas répercutée sur l'indice d'ensemble des prix à la production dans l'industrie agroalimentaire, ni sur les prix alimentaires à la consommation. Ces derniers continuent en France d'évoluer très modérément, sur un rythme inférieur à celui de nos partenaires européens. Cette situation a notamment été permise grâce aux efforts de modération consentis par la grande distribution. Au niveau européen une suspension de la jachère obligatoire pour 2008 a été envisagée récemment afin de limiter l'envolée du cours des matières première grâce à une augmentation de l'offre. Par ailleurs, il y a tout lieu de penser que dans les régions où les productions animales sont dominantes, le secteur de l'alimentation animale tirera bénéfice à terme de la production des coproduits (pulpes de betterave, drèches de blé, tourteaux de colza et de tournesol...) issus du développement de la transformation non alimentaire des produits agricoles. Le Gouvernement suit avec la plus grande attention l'évolution du prix des matières premières agricoles et son impact sur les filières et les régions agricoles.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Besse](#)

Circonscription : Vendée (4^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1500

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juillet 2007, page 4935

Réponse publiée le : 28 août 2007, page 5375